

# espaces 111

# IMMOBILIER

# *Barème des Honoraires*

**TRANSACTION, HONORAIRES TTC : TVA 20%**

Inférieur ou égal à 50 000€	Forfait 5000€
De 50 001€ à 150 000€	7%
De 150 001 à 700 000€	5%
Plus de 701 000€	4%

*Parkings ou box : forfait de 2000€ TTC*

**LOCATION, ZONE TENDUE, HONORAIRES RÉGIS PAR LA LOI N°89-462 DU 06/07/1989**

Honoraires de visites, constitution de dossier, rédaction du contrat de location : 10€TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur 10€TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire

Honoraires de rédaction de l'état des lieux (entrée/sortie) : 3€TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur  
3€TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire

*Notre gestion locative est assurée par l'Agence des Oliviers à hauteur de 10%, garantie loyers impayés incluse*

*L'agence ne reçoit, ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de la rémunération ou commission*